

Conseillères et conseillers d'orientation

La Commission scolaire de Montréal (CSDM) recherche des **conseillères et/ou conseillers d'orientation** pour occuper des postes à temps plein et à temps partiel pour l'année scolaire 2019-2020.

Être conseillère et conseiller d'orientation à la CSDM c'est...

- Travailler au sein d'une équipe multidisciplinaire dynamique et passionnée
- Participer à des rencontres favorisant le développement professionnel et le réseautage
- Accéder à des formations variées permettant le développement professionnel
- Bénéficier de salaires et d'avantages enviables, variables selon l'affectation :
 - ✓ Jusqu'à 78 640\$ selon l'expérience et les qualifications
 - ✓ Fonds de pension public très intéressant
 - ✓ Assurances collectives
 - ✓ Journées de maladies et pour affaires personnelles
 - ✓ Six semaines de vacances
 - ✓ Possibilité de remboursement de la cotisation à l'Ordre professionnel
- Bénéficier de rabais corporatifs

Rôle du conseiller-e d'orientation en milieu scolaire

À la CSDM, le(la) conseiller-e d'orientation assure un service professionnel d'orientation aux élèves des établissements scolaires, entre autres, en assumant les principales responsabilités et tâches suivantes :

- Planifier, bâtir et évaluer un programme d'orientation pour l'établissement scolaire.
- Faire l'étude du dossier scolaire de l'élève et élaborer son profil de formation. Accorder des entrevues dans le but d'informer ou de motiver l'élève pour le travail scolaire. Administrer et interpréter les tests psychométriques individuels et collectifs.
- Effectuer le suivi auprès des élèves et collaborer à des activités de recherche ou de coordination en évaluation.
- Planifier, organiser et animer des activités d'information scolaire et professionnelle afin de présenter les exigences des programmes de formation, la nature des professions, la situation et l'évolution du marché du travail.
- Agir comme consultant auprès de la direction d'établissement, des parents et du personnel enseignant concernant le cheminement vocationnel de l'élève.
- Communiquer avec différents organismes pour la mise sur pied de stages, de visites et mettre en place des activités d'orientation sur différentes thématiques (travail, études, exploration etc.).
- Conscientiser les élèves, le personnel enseignant et les parents aux règles d'obtention du D.E.S. et aux critères d'admissibilité (CEGEP, DEP).
- Assister à des réunions et à des ateliers professionnels et se tenir au courant de l'évolution dans les domaines de l'information scolaire et de l'orientation.
- Rédiger un rapport biannuel et annuel de ses activités et le soumettre à son supérieur immédiat.
- Accomplir toutes autres tâches connexes à sa fonction.

Lieux de travail et affectations adaptés à vos besoins

Exemples de lieux de travail :

École de formation professionnelle : [Emica](#)

Écoles secondaires : [Henri-Julien](#), [Pierre-Dupuy](#)

Qualification requise

- Être membre en règle de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec.

Pour postuler

Toute personne qui désire poser sa candidature doit le faire en faisant parvenir les documents suivants par courriel :

- Lettre de présentation
- Curriculum vitae
- Preuve d'adhésion à l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec

Courriel : non-enseignant@csgm.qc.ca

Date limite pour postuler : 11 août 2019.



La CSDM remercie les candidates et candidats de leur intérêt. Cependant, nous communiquons seulement avec les personnes retenues pour une entrevue.

La CSDM s'est dotée d'un Programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les membres des minorités visibles, les membres des minorités ethniques, les Autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature. Les personnes handicapées qui le désirent peuvent recevoir de l'assistance pour le processus de présélection et de sélection.

Pour en savoir davantage sur la CSDM, consultez les sections [La CSDM en chiffres](#) et [Structure et comités](#) de notre [site Web](#).